

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de la nouvelle école de Carignan tenue le 6 mai 2025 mars à 18 h 30 au salon du personnel de l'école.**

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Charles-Antoine Godue Faucher	Parent
Madame Marie-Christine Jean	Parent
Madame Stéphanie Mete	Parent
Madame Ingrid Tchagongom	Parent
Monsieur Jean-François Audy	Enseignant
Madame Julie Drapeau	Enseignante
Madame Catherine Guimond	Employé de soutien, substitut
Madame Julie Vallée	Employée de soutien

### PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Monsieur Mathieu Chamberland	Directeur
Madame Sonia Gagnon	Secrétaire d'école

### SONT ABSENTS :

Monsieur Louis Munger	Employé de soutien
-----------------------	--------------------

### 1. Constat du quorum et ouverture de la séance

Monsieur Charles-Antoine Godue Faucher souhaite la bienvenue à tous les membres. Il fait constatation du quorum et ouvre la séance à 18 h 36.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Catherine Guimond d'adopter l'ordre du jour tel quel.

**CÉI32-2024-2025-32 - La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 mars 2025

La direction vérifie auprès des membres si la lecture du procès-verbal a été effectuée au préalable avant la présente séance.

Il est proposé par Julie Vallée d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 mars tel quel.

**CÉI32-2024-2025-33 - La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### 3.1. Suivi au procès - verbal

Pas de suivi à effectuer.

#### 3.2. Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue.

#### **4. Parole au public**

Le public présent à la présente séance est le suivant :

- Madame Caroline Caralexidis, membre substitut parent, parent de deux élèves (*maternelle 5 ans et 1<sup>re</sup> année*)
- Madame Laurence Shedleur et Monsieur Mathieu Raymond, parents d'un élève (*maternelle 5 ans*)
- Madame Déborah Montouillout et Monsieur Julien Cottarel, parents d'un élève (*maternelle 4 ans*)
- Madame Vanessa Lacoste, parent d'un élève (*1<sup>re</sup> année*)

Ce public est présent pour les discussions entourant le point 5.1. Modification de l'acte d'établissement.

#### **5. Points de décision et d'adoption**

##### **5.1. Modification de l'acte d'établissement**

La nouvelle école primaire de Carignan a ouvert ses portes et accueilli ses premiers élèves à la rentrée de l'année scolaire 2024-2025. Comme elle accueille moins d'élèves que sa capacité, il n'y a que la moitié de ses locaux qui sont utilisés au cours de cette première année scolaire. Il est prévu que le nombre d'élèves augmente au cours des prochaines années, car l'école développera un projet pédagogique particulier qui sera offert aux élèves des écoles primaires du secteur de Carignan et Chamby.

Le conseil d'établissement est consulté par le service de l'organisation scolaire du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) au sujet de la modification de son acte d'établissement, et ce, conformément aux articles 39, 40, 79, 93 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP).

Deux modifications à l'acte d'établissement sont proposées :

- Attribuer le nom de « École du Boisé » à la nouvelle école primaire de Carignan ;
- Mettre à la disposition de la nouvelle école primaire de Carignan une partie des locaux de son bâtiment et mettre à la disposition de l'école secondaire de Chamby (ESC) l'autre partie des locaux, afin que cette dernière y scolarise les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire.

##### **Nom de l'école**

Conformément à la *Politique relative au choix du nom des établissements et des immeubles*, la direction d'une école nouvellement construite doit mettre sur pied un comité qui tient un processus de consultation impliquant toute la communauté, afin d'identifier des noms possibles pour l'école. Le comité soumet ensuite au conseil d'établissement quelques noms retenus afin que celui-ci les priorise et en fasse ensuite la recommandation au conseil d'administration (CA) du CSSP.

Le CA du CSSP choisit le nom à donner, parmi les noms recommandés, et modifie l'acte d'établissement pour y indiquer le nom choisi.

Le 11 février 2025, le conseil d'établissement a adopté la résolution no CÉ132-2024-2025-19 par laquelle il recommande au CA du CSSP de nommer la nouvelle école de Carignan l'école du Boisé.

Les membres du conseil d'établissement sont donc en accord avec cette modification de l'acte d'établissement.

##### **Locaux mis à la disposition de la NEP de Carignan**

L'ESC a été agrandie au cours des dernières années par l'ajout d'une nouvelle section à l'école. Afin de se conformer au Code du bâtiment, le CSSP doit procéder à des travaux importants de mise aux normes de l'ancien bâtiment. Le CSSP procèdera à ces travaux durant l'année scolaire 2025-2026.

Ces travaux doivent s'effectuer sans occupation ce qui signifie qu'il n'est pas possible d'utiliser l'ancien bâtiment pour la scolarisation des élèves pendant ces travaux.

La nouvelle section ne permet pas d'accueillir tous les 1 627 élèves durant les travaux. Une solution est nécessaire afin que l'école puisse accueillir l'ensemble des élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire en 2025-2026. Un comité consultatif a été mis sur pied au printemps 2025 afin de suggérer à la direction générale la solution à prioriser parmi celles soumises à la consultation.

La recommandation unanime du comité a été de prioriser un des scénarios qui permet que tous les élèves soient associés à l'école secondaire de Chambly. Le premier scénario priorisé est de scolariser tous les élèves dans la nouvelle section de l'école, mais sur un double horaire. Pour sa mise en place, l'accord de la partie syndicale des enseignants est nécessaire puisque ce scénario prévoit trois périodes pour la période du dîner et les heures de ces périodes dérogent à la convention collective nationale des enseignants. Le syndicat n'a pas donné son accord.

Le deuxième scénario à prioriser afin d'assurer la scolarisation de tous les élèves est de scolariser tous les élèves à l'ESC, mais dans deux bâtiments, soit la nouvelle section de l'ESC et une partie des locaux de la nouvelle école primaire de Carignan.

Pour mettre en place ce scénario, le CSSP doit modifier l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire de Carignan, afin de mettre à sa disposition une partie des locaux vacants de son bâtiment à l'école secondaire de Chambly afin que celle-ci y scolarise les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire avec son personnel et selon son code de vie et ses règles. Les deux équipes-écoles et les élèves des deux écoles cohabiteraient donc dans un même bâtiment.

Le conseil d'établissement de la nouvelle école primaire de Carignan est consulté au sujet de cette modification proposée à son acte d'établissement. L'avis à émettre sera soumis au conseil d'administration du CSSP et celui-ci prendra une décision finale lors de sa prochaine séance.

Les membres du Conseil d'établissement échangent au sujet de cette proposition.

- ❖ Aucune certitude ou engagement de la direction générale du CSSP que la durée des travaux ne sera que de 12 mois et que l'enjeu d'espace de l'ESC et de l'occupation des locaux de notre école ne sera pas compromis aussi pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- ❖ Questionnement sur les délais légaux du CSSP pour une demande de modification d'acte d'établissement ;
- ❖ Questionnement de la qualité de l'enseignement qui sera offert aux divers élèves quant à l'horaire de chaque école (cloche, message à l'interphone, bruit engendré des élèves du secondaire lors de leur déplacement entre chaque période et de leur heure de dîner) ;
- ❖ Questionnement sur les enjeux de la sécurité de l'ancienne partie de l'ESC – recommandation du service incendie concernant la proximité des bâtiments et du service de gicleurs désuet de l'ancienne partie ;
- ❖ Confirmation du ministère de l'Éducation sur le fait que le CSSP n'a jamais effectué de demande pour des modulaires qui aurait probablement été la solution idéale à privilégier pour les enjeux d'espace à l'ESC ;
- ❖ Enjeux qui n'ont pas été considérés : transition primaire-secondaire, 2 modes de vie complètement différents, 2 mentalités complètement différentes, gestion des élèves par les 2 équipes-école sur la cour d'école (manqueux aux modes de vie de chacune d'elles) ;
- ❖ Gestion sur les courtes périodes entre les horaires de chacune des écoles (exemple 5 minutes pour le nettoyage des tables entre chaque dîner) ;
- ❖ Ne pas prendre position sur la modification de l'acte d'établissement ;
- ❖ Interrogation sur les dates d'échéances limites pour un non-retour.

Les membres du conseil d'établissement ne voulaient pas prendre position pour la modification de l'acte d'établissement de l'école vu qu'ils n'avaient pas pu recevoir toutes les informations nécessaires pour prendre une décision éclairée, mais vu les délais serrés du CSSP, les membres désirent quand

même indiquer qu'une consultation a été effectuée par sondage, malgré que ce n'était pas obligatoire, auprès des 198 familles des élèves fréquentant la nouvelle école de Carignan. Voici les résultats de cette consultation :

- ❖ 102 personnes ont consenti à la collecte de renseignement de la consultation ;
- ❖ 64 % des répondants sont en défaveur à la modification de l'acte d'établissement ;
- ❖ 36 % des répondants sont en faveur à la modification de l'acte d'établissement.
- ❖ En complément, 46 commentaires ont été émis par ceux-ci.

Les membres de conseil d'établissement souhaitent donc émettre les recommandations suivantes au Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes :

- ❖ Revoir et privilégier le scénario du double horaire à l'école secondaire de Chambly en demandant au Syndicat de Champlain de sonder à nouveau tout le personnel enseignant et de soutien quant à leur avis sur ce scénario qui est d'une durée temporaire prévue d'une année, et ce, pour leurs élèves ;
- ❖ Faire une demande en bonne et due forme auprès du ministère de l'Éducation (*demande qui n'a jamais été effectuée auparavant*) pour l'installation de modulaires sur le terrain de l'école secondaire de Chambly afin de maintenir les 1 627 élèves à leur école pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- ❖ Garantir que si la modification proposée à l'acte d'établissement de la nouvelle école de Carignan/École du Boisé, qui consiste à mettre à la disposition de l'école une partie de son bâtiment, et de mettre le reste du bâtiment à la disposition de l'école secondaire de Chambly afin qu'elle y scolarise les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire soit d'une durée d'une année seulement, soit que pour l'année scolaire 2025-2026.

Il est proposé par Julie Vallée...

De donner un **avis favorable** à la modification proposée à l'acte d'établissement qui consiste à donner le nom « École du Boisé » à l'école.

De réitérer un **avis défavorable** à la modification proposée à l'acte d'établissement, qui consiste à mettre à la disposition de l'école une partie de son bâtiment, et de mettre le reste du bâtiment à la disposition de l'école secondaire de Chambly afin qu'elle y scolarise les élèves de 1<sup>re</sup> secondaire.

**CÉI32-2024-2025-34 - La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 5.2. Photos scolaires 2025-2026

Comme indiqué dans le procès-verbal de la dernière séance, le secrétariat a acheminé à tous les membres du conseil d'établissement le 26 mars dernier, les offres des fournisseurs des photos scolaires reçues jusqu'à ce jour afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Les membres échangent leur opinion sur les différents fournisseurs.

Il est proposé par Julie Drapeau l'adoption du contrat des photos scolaires 2025-2026 auprès de la compagnie Yna Image.

**CÉI32-2024-2025-35 - La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 5.3. Bénévole 2024-2025

Comme indiqué dans le procès-verbal de la dernière séance, l'administration devait acheminer à Madame Mete, le numéro de résolution qui permettait la participation de l'école à l'activité de reconnaissance de parents bénévoles émérites – tâche effectuée le 4 avril 2025.

À cet effet, les membres proposent des noms de bénévoles qui ont été actifs durant l'année en cours.

La direction tient quant à elle remercier trois personnes en particulier pour leur importante collaboration à différents comités ou aux différentes activités de l'école, soit :

- Madame **Caroline Caralexis** (CÉ substitut/photo scolaire/comité du nom/vaccination et autres) ;
- Madame **Stéphanie Mete** (Conseil d'établissement/comité de parents du CSSP/comité consultatif sur les enjeux d'espace) ;
- Monsieur **Paul André Jr. Perreault** (bibliothèque et recouvrement de livres/projet jardins extérieurs).

Il est proposé par Jean-François Audy de remettre un certificat personnalisé à toutes les personnes qui ont su apporter leur contribution durant l'année scolaire 2024-2025.

**CÉ132-2024-2025-36 - La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 6. Points d'échange et d'information

### 6.1. Résultats des campagnes de financement

La direction indique les sommes amassées lors des deux campagnes de financement.

- ❖ Recettes en pot : **3 059,65 \$** pour un total de 575 pots et pochettes vendues !
- ❖ Campagne Les Supers Recycleurs : **345 \$** pour une collecte de 1143 kg !

Le montant total est de **3 404,65 \$**.

Comme prévu, l'argent amassé servira à payer les divers coûts des activités de fin d'année scolaire pour tous nos élèves. Il en restera une partie également pour l'organisation d'une activité pour la rentrée scolaire 2025-2026.

## 7. Parole aux divers représentants

### 7.1. Comité de parents

Madame Stéphanie Mete indique que lors de la dernière rencontre, l'enjeu d'espace à l'école secondaire de Chambly a été le sujet principal de la dernière rencontre au Comité de parents. Madame Mete indique au public présent que le mandat du Comité de parents du CSSP est d'être consulté, d'émettre son avis. Il ne peut se positionner ou donner son opinion. Elle prend note aussi de la demande du public présent pour la prochaine rencontre au Comité de parents du CSSP qui aura lieu le 8 mai 2025 – Prévoir des brigadiers pour la prochaine rentrée – L'école sera à sa pleine capacité avec la présence des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire. Le sujet pourrait aussi être présenté lors de la parole au public auprès des élus de la Ville de Carignan lors de la séance prévue le 7 mai – Prévision des infrastructures.

### 7.2. Service de garde

Madame Julie Vallée indique que les inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026 vont bon train. Il ne manque que neuf inscriptions au total. Elle indique aussi les activités prévues lors des deux prochaines journées pédagogiques, soit Sortie au Ninja Factory ou « activités -maison » le 20 mai. Sortie possible au parc Étienne-Drapeau (si la température le permet) ou « activités -maison » le 6 juin.

### 7.3. Parole aux membres

Madame Ingrid Tchangongom désire remercier Sonia Gagnon et Julie Vallée pour la mise en place des deux campagnes de financement dans les derniers mois. La communication a été efficace pour la participation des parents.

#### **7.4. Informations de la direction**

Toutes les informations nécessaires ont été communiquées.

#### **8. Questions diverses**

Un parent demande si une marche est prévue avec les parents de l'école pour le même parcours que celui de l'école du parchemin dans le cadre de l'activité des « cubes énergie ». La suggestion sera effectuée auprès de Madame Maude Quintal.

#### **9. Mot de la fin et levée de la séance**

Cous de cœur : Monsieur Godue Faucher désire remercier le public présent qui s'est mobilisé sur l'enjeu d'espaces à l'école secondaire de Chambly. Les échanges et partages étaient pertinents.

Le président propose la levée de la séance à 20 h 24.

**CÉ132-2024-2025-37** - *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Rappel : **Capsules et fiches** pour la formation obligatoire (nouveaux membres)

#### **SIGNATURES :**



---

Charles-Antoine Godue Faucher

Président(e) du Conseil d'établissement



---

Mathieu Chamberland

Directeur